

Autorité parentale - 1/2

L'autorité parentale est un ensemble de droits ainsi que de devoirs à l'attention des enfants dont la famille doit éduquer. En règle générale, cette autorité est présente jusqu'à la majorité de l'enfant.

Ce sont vers les années 70 que l'autorité paternelle donne place à l'autorité parentale conjointe avec une loi qui dispose que désormais "les deux époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille". La puissance paternelle disparaît. C'est un changement majeur qui laisse place à une autorité mutuelle, donc à deux avis différents... Avant le père était ferme et autoritaire et aujourd'hui, il est devenu l'image d'un papa "poule" qui a du mal à trouver sa place.

L'autorité parentale résume que les parents ont envers leurs enfants les droits et les obligations de garde, de surveillance et d'éducation. Cependant cette autorité parentale n'est pas toujours respectée à cause d'une pression sociale. Exemple. Un enfant qui se met à hurler dans un magasin, parce qu'il veut quelque chose, ne doit pas déstabiliser les parents qui doivent se montrer ferme et autoritaire, mais ceux-la renonceront à cause des regards des autres clients...

D'après une étude réalisée par Ipsos en 2001 auprès de 403 parents ayant des enfants âgés entre 7 et 17 ans, il n'y aurait que 20% de parents qui estiment ne pas se faire obéir par ses enfants, contre 80% qui n'ont aucun mal à se faire obéir au moment où ils le souhaitent. Les parents ont des méthodes différentes pour se faire obéir de leurs enfants. Globalement, les parents discutent d'abord avec eux et disent ce qu'ils doivent faire ensuite puisque 58% des parents interrogés se reconnaissent dans cette situation. D'autres les conseilleront mais laisseront l'enfant décider de ce qu'il doit faire comme 35% des parents interrogés.

Par ailleurs l'autorité parentale ne s'arrête pas qu'au domicile familiale. L'école est un lieu important dans l'éducation de l'enfant, c'est là que l'enfant passe la majeure partie de son temps lorsque celui-ci est scolarisée.

Remise en cause de l'autorité parentale ?

La punition est le moyen le plus rapide et le plus simple auquel les parents font recours en cas de problèmes. Mais les parents ont-ils en France du droit de corriger leur enfant, de lui donner des claques et des fessées ? La réponse est juridiquement intéressante : la loi aurait tendance à dire non, elle condamne les violences, surtout si elles sont commises sur un enfant (ou mineur), mais elle ne dit pas vraiment non, parce qu'elle ne cite pas explicitement les parents... Par ailleurs, un enfant se fera sans doute corriger si il fait quelque chose de mal. Donc les violences exercées par les parents sur les enfants sont acceptés si elles ne constituent pas des abus.

Cependant, il n'existe pas de "bonnes" fessées. Dans un premier temps, cela enseigne la violence par l'exemple qu'elle lui donne et dans un deuxième temps l'enfant retient que c'est le corps qui paie d'une mauvaise action, un acte, qui plus tard, lui restera comme un acte de violence. Sur le dessin de Chaunu publié dans Ouest France, on voit les parents donnés des fessées avec excès, cependant on ne sait pas si les parents ont cherché la cause du problème car celui-ci a due se passer à l'école (cf. Paroles du père). La punition à l'air donc plus efficace quand elle est réalisée par les parents que par une personne "extérieur" à l'éducation de l'enfant.

D'autres punitions, mais cette fois-ci sans intervention de violences physiques, comme "Va au coin !" ou "Files dans ta chambre !" sont aussi très utilisées pour sanctionner l'enfant. Cette forme de punition est bénéfique pour l'enfant car elle lui incite à réfléchir sur ce qu'il vient de faire sans utiliser la force.

De nos jours, on entend parler de séquestrations, de violences et même de viols, des phénomènes très médiatisés car ils constituent une minorité qui existe cependant et auxquels il faut dénoncer au plus vite... Il n'existe pas réellement de causes à ses actes répréhensibles, cela vient surtout d'une perversion chez l'adulte

Autorité parentale - 2/2

qui fait comme bon lui semble et ne pense pas à l'intérêt de l'enfant.

Conclusion

Ce qu'il faut, c'est établir un climat de confiance entre les parents et les enfants. Si un parent respecte son enfant alors l'enfant doit respecter ses parents et vice-versa. A partir de là, l'autorité parentale s'exerce de manière plus souple et la discussion s'impose sur la violence...